



**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 AVRIL 2021**

Service : Pôle pilotage budgétaire et financier

Affaire n° : R2021-2-1-10

Rapporteur : Joël PESSAQUE

Commission : Finances

Date : vendredi 2 avril 2021 à
19h00

Avis autre commission :

Décision : à la majorité

Décision du conseil municipal

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget principal:

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Adoption du budget primitif pour l'exercice 2021

Vote des taux d'imposition 2021

Fixation à 40 % de l'exonération de 2 ans de taxe foncière pour les constructions nouvelles de locaux d'habitation à compter de 2022

Attribution de subvention d'équipement.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il vous est proposé de délibérer sur les éléments du budget primitif pour l'année 2021.

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire d'ampleur inédite que nous traversons appelle de la part de notre collectivité une mobilisation sans faille pour protéger, soutenir et accompagner les Cristoliens dans cette épreuve. Par un engagement et une réactivité remarquables, notre municipalité a réussi et continue à mettre en œuvre les dispositifs nécessaires pour faire face aux conséquences sanitaires, sociales et économiques de cette crise. C'est par des choix budgétaires et opérationnels courageux, et l'engagement exceptionnel des équipes communales, que la Ville de Créteil est aujourd'hui en mesure de porter ces mesures essentielles à la vie de nos concitoyens. Le budget qui vous est présenté porte l'ambition de maintenir cette capacité de réponse, d'accompagnement et de résilience en prévision de jours meilleurs.

Le budget primitif (BP) 2021 traduit ainsi la volonté de maintenir, et de renforcer la présence d'un service public de proximité fort et qualitatif. La priorité donnée à l'accompagnement sanitaire des Cristoliens se traduit d'ores et déjà par l'activité intense du centre de vaccination installé au sein de l'équipement Marie-Thérèse Eyquem ainsi que par un accompagnement quotidien par une cellule d'appels dédiée. La solidarité, maître-mot en cette période de crise, sera plus que jamais concrétisée par un appui spécifique aux Cristoliens les plus vulnérables et précaires. C'est notamment le sens de la mise en place

d'une aide exceptionnelle dédiée aux étudiants, touchés de plein fouet par le ralentissement économique. Le projet de mutuelle communale visera également à étendre l'accès des Cristoliens à une complémentaire santé. L'ambition d'un service public fort et présent se traduira également par une mobilisation renforcée des équipes municipales pour accompagner les Cristoliens dans cette période difficile.

Notre municipalité assume également le choix de maintenir un soutien fort au tissu associatif cristolien en préservant les crédits dédiés aux subventions communales.

Résolument attachée à la culture et à l'épanouissement à tous les âges, notre commune veillera en outre cette année à préserver les dispositifs permettant à tous de bénéficier de l'offre pédagogique, sportive et culturelle riche qui fonde le vivre-ensemble à Créteil. Adapté aux contraintes sanitaires, l'ensemble des dispositifs communaux afférents sera maintenu, voire développé.

Matrice de nos choix, le développement durable restera notre boussole, avec un budget qui intègre cette année encore davantage les exigences environnementales, que ce soit en termes de développement urbain (projet de forêt urbaine dans le cadre du NPNRU), de mobilités (projets de pacification des circulations dans le centre ancien et sur l'avenue Gallieni), de végétalisation (création de jardins familiaux) ou encore d'économies d'énergie (poursuite des investissements dans ce domaine et audit énergétique).

Enfin, l'investissement sera maintenu à un niveau élevé, supérieur à 2020, afin de contribuer à la relance économique et de l'emploi tout en poursuivant le développement ambitieux et harmonieux de notre ville.

Dans un contexte financièrement contraint pour notre collectivité, qui a vu son équilibre budgétaire amputé de plus de 4 millions d'euros du fait de la pandémie en 2020, notre commune poursuivra sa trajectoire financière responsable tout en préservant le haut niveau de service public et d'investissement qui ont permis une réponse adaptée à la crise sanitaire. Dans cette optique, et afin de préserver les marges de manœuvre financières pour l'avenir, la fiscalité sur le foncier bâti sera augmentée de 1% cette année. Cette orientation s'accompagne d'une absence d'endettement supplémentaire pour l'année à venir. Le budget pour 2021 qui vous est présenté traduit ces objectifs et s'élève à 224 437 840,16 €. Il s'équilibre en dépenses et en recettes.

La section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2021 à 44 316 272,34 € contre 49 182 233,08 € en 2020 et se composent notamment des opérations nouvelles de l'exercice 2021 pour 35 230 211 € en dépenses et 39 350 308,18 € en recettes.

Les restes à réaliser 2020 s'élèvent, quant à eux, à 4 697 639,45 € en dépenses et à 5 165 964,16 € en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations nouvelles 2021	35 230 211,00 €	39 150 308,18 €
Résultat de clôture 2020	4 388 421,89 €	
Restes à réaliser 2020	4 697 639,45 €	5 165 964,16 €
TOTAL	44 316 272,34 €	44 316 272,34 €

1 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 35 230 211 € en 2021 contre 34 937 051 € en 2020 et se décomposent comme suit :

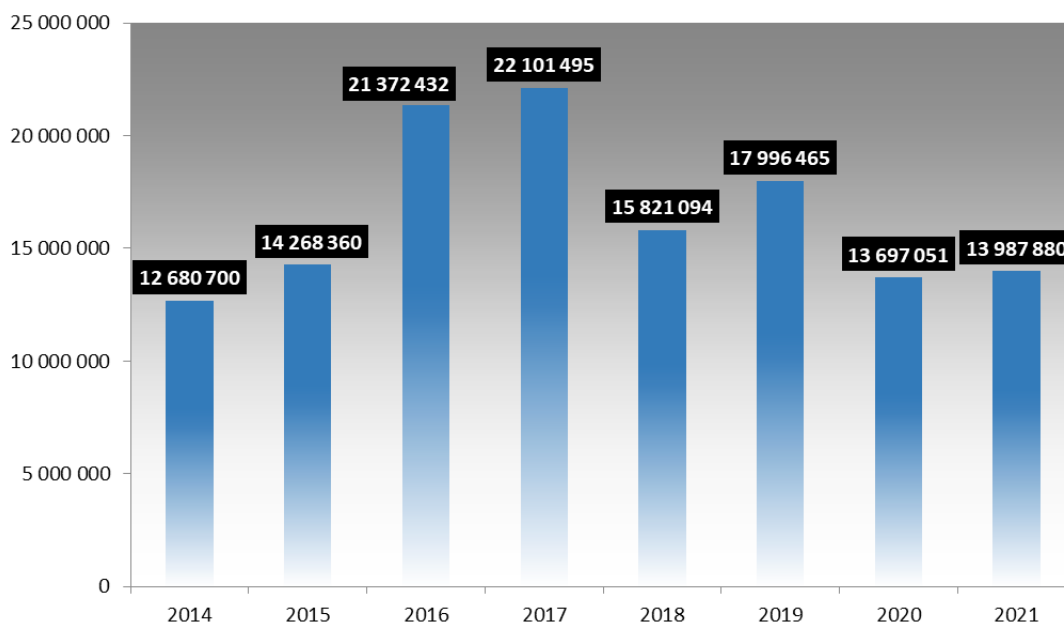
Dépenses nouvelles d'investissement	Montant (en €)
Dépenses directes d'équipement	13 987 880 €
Remboursement du capital de la dette	13 200 000 €
Provisions pour refinancement du programme d'emprunts (ce crédit s'équilibre en dépenses et en recettes) et les remboursements des dépôts de garantie	5 000 000 €
Participation versée à Créteil-Habitat-SEMIC pour la Maison de l'Enfance Aimé Césaire	1 450 000 €
Comptabilisation des avances versées aux titulaires des marchés publics	500 000 €
Remboursement Taxe d'aménagement	42 331 €
Dépenses d'ordre	1 050 000 €
TOTAL	35 230 211,00 €

1.1 Les dépenses directes d'équipement

Les dépenses directes d'équipement s'élèvent à 13 987 880 € contre 13 697 051 € en 2020. Cette augmentation de plus de 2% du socle d'investissements permet de concrétiser l'engagement de la municipalité en faveur de la relance économique et du soutien à l'emploi local.

Ces dépenses demeurent à un niveau élevé malgré le contexte de crise sanitaire, signe que la commune maintient sa volonté d'investir pour contribuer à la relance économique et de l'emploi.

Les dépenses directes d'équipement depuis 2014:



1.1.1 - Le programme de rénovation urbaine (PRU) (32 000 € pour 2021 contre 201 934 € pour 2020)

L'année 2021 sera consacrée à la finalisation des études urbaines dans le cadre du programme de rénovation du quartier du Mont-Mesly-Habette-Côteaux du sud. Alors que les premiers permis de construire ont d'ores et déjà été délivrés sur le secteur Petit Bois-Martret, l'année 2021 verra le démarrage des premiers travaux de voirie et réseaux sur ce périmètre. Le programme urbain incluant des équipements publics structurants, les études se poursuivront sur ce volet en 2021. Ainsi sera lancé dès cette année le concours d'architectes concernant le Carrefour éducatif, équipement pédagogique innovant et symbole de la nouvelle dynamique du quartier, destiné à accueillir à terme plus de 800 élèves.

1.1.2 Les actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie (4 383 000 € en 2021 contre 5 174 200 € en 2020)

Elles concernent les interventions sur les espaces publics, espaces verts, voiries, réseaux et ouvrages d'art. Elles correspondent à la fois à des crédits de travaux et des dotations en équipement et matériels pour les services opérationnels concernés.

Plusieurs inscriptions spécifiques peuvent être distinguées :

- **En matière de voirie, de réseaux, d'espaces verts et d'ouvrages d'art (3 038 000 € en 2021 contre 4 089 200 € en 2020)**

La pacification de l'avenue Gallieni en faveur de modes de déplacements doux. Ce projet inclura des espaces publics laissant davantage de place aux piétons, une appropriation des pieds d'arbre ainsi que le maintien du patrimoine arboré.	560 000 €
Divers travaux d'entretien de voirie et de réseaux dans tous les quartiers (défense incendie, reprises de réseaux, réfections, entretien marquages, affaissements, fissures...).	555 000 €
La création de 40 nouvelles parcelles de jardins familiaux d'environ 100 m ² sur la Pointe de l'Île Brise Pain, opération	500 000 €

inscrite en 2020 ayant été décalée du fait de la pandémie.	
Des crédits pour diverses interventions sur les ouvrages d'arts comprenant notamment , 120 000 € pour les études relatives aux travaux de requalification de la Dalle de Larminat et 160 000 € pour les travaux de remise en état des passerelles des coucous et Mataro, 30 000 € pour la réfection des garde-corps de la dalle de la Habette.	420 000 €
Des crédits pour les espaces verts, comprenant notamment, la poursuite du remplacement des platelages dégradés sur les Bords de Marne pour 50 000 € ainsi que le traitement du talus avec des modules de jardinière pour l'accès au métro Créteil-Université pour 25 000 €.	297 000 €
Des crédits en matériels et équipements annexes des voiries pour le fonctionnement des services.	246 000 €
Des travaux de réfection de la chaussée de la rue Chéret, de l'avenue Laferrière et de la rue Anatole France.	160 000 €
Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens.	70 000 €
Une étude d'extension de la piétonisation et de la pacification dans le Centre Ancien.	70 000 €
Travaux d'entretien, de mises aux normes et de réfection des passages piétons .	60 000 €
Poursuite du programme de rénovation dans le secteur piétonnier Leclerc.	50 000 €
Acquisition de mobiliers urbains pour accompagner les programmes de requalification de GPSEA sur l'avenue du Docteur Casalis puis Avenue du Général de Gaulle.	30 000 €
Des travaux sur l'allée piétonne du groupe scolaire de la Habette.	20 000 €

**➤ En matière d'éclairage public et de signalisation tricolore
(1 345 000 € en 2021 contre 1 085 000 € en 2020)**

Cette année encore, la politique d'éclairage public sera résolument orientée vers les économies d'énergie et la sécurisation. Sont prévues les opérations suivantes :

Des travaux d'économies d'énergie : interventions sur les organes du réseau pour garantir la pérennité de la distribution et moderniser le réseau (remplacement de transformateurs, de lampes énergivores, les boîtes de coupure, entretien divers).	880 000 €
La rénovation complète de la signalisation tricolore du carrefour des compagnons de la Libération.	240 000 €
Des réparations courantes en matière d'éclairage public et de signalisation tricolore pour remédier aux désordres constatés lors des tournées de vérification.	175 000 €
Remplacement de matériels de signalisation.	50 000 €

**1.1.3 Les actions en faveur de la sécurité et de la tranquillité
(509 100 € en 2021 contre 438 300 € en 2020)**

Conformément aux priorités municipales et dans le cadre du déploiement de la stratégie de sécurité concertée avec la police nationale, un programme d'investissement est dédié aux aménagements et dispositifs de sécurité.

Le programme est le suivant :

Des travaux liés à l'extension et à la modernisation du dispositif de vidéo-protection sur le territoire communal.	310 500 €
Travaux de sécurisation des parkings (la Haye aux Moines).	120 000 €
Subvention d'équipement pour le réaménagement du réfectoire de la caserne des pompiers.	50 000 €
Des crédits en matériels et équipements nécessaires au bon fonctionnement des services.	28 600 €

1.1.4 Les opérations d'entretien, d'extension et de modernisation du patrimoine immobilier communal (5 056 205 € en 2021 contre 4 931 984 € en 2020)

Afin d'assurer les meilleures conditions d'utilisation, la sécurité et les fonctionnalités des bâtiments communaux mis à disposition des cristoliens, leur entretien et leur réfection sont nécessaires. Des interventions liées à la maintenance courante, des mises en conformité des divers réseaux, des programmes de travaux répondant aux attentes des usagers sont inscrits à notre budget.

Les crédits budgétaires sont répartis entre les secteurs suivants :

- le secteur scolaire pour 2 627 720 € ;
- le secteur sportif pour 1 286 700 € ;
- le secteur social pour 704 950 € ;
- le secteur de la culture pour 354 500 € ;
- le secteur de la jeunesse pour 82 335 €.

➤ Le secteur scolaire (2 627 720 € en 2021 contre 2 235 349 € en 2020)

Diverses interventions dans les écoles notamment des travaux de peinture intérieures, de reprise de sols, de sécurité et travaux divers dans les logements de fonction et loges de gardien.	531 000 €
Rénovation thermique de l'École Maternelle Jeu de Paume avec la poursuite des travaux de remplacement des façades bois .	520 000 €
Acquisition de mobiliers et de matériels divers pour les écoles et les offices de restauration.	420 300 €
Interventions visant à diminuer la température au sein des écoles en cas de fortes chaleurs (Plan pluriannuel de rafraichissement des écoles).	400 000 €
Des travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée dont 182 000 € pour la poursuite des travaux d'amélioration de l'accessibilité au groupe scolaire Savignat et 145 000 € pour le remplacement de la passerelle métallique au Guiblets.	327 000 €
Finalisation du plan de déploiement numérique des écoles.	186 220 €
Des travaux sur les espaces extérieurs des cours d'écoles avec notamment la reprise ponctuelle de la cour de l'école maternelle La Source.	80 000 €
Équipement des groupes scolaires en alarmes silencieuses PPMS.	80 000 €
Acquisition de défibrillateurs.	43 200 €
Poursuite de l'opération de renouvellement des installations de rideaux.	40 000 €

➤ Le secteur sportif (1 286 700 € en 2021 contre 1 044 300 € en 2020)

Construction du bâtiment vestiaire du Stade de la Habette.	600 000 €
Travaux divers de sécurité, d'entretien et diverses interventions de réfections des installations dans les équipements sportifs.	320 500 €
Des travaux au gymnase des Guiblets.	120 000 €
Divers matériels pour les équipements sportifs.	105 200 €
Des travaux au gymnase Nelson Paillou : diagnostic et sécurisation de la charpente du auvent.	50 000 €
Ravalement de la façade extérieure du gymnase Schweitzer.	50 000 €
Travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.	41 000 €

➤ **Le secteur social (704 950 € en 2021 contre 504 000 € en 2020)**

La restructuration intérieure complète de la mini-crèche des Bords de Marne.	200 000 €
Des travaux divers dans les équipements de la petite enfance, notamment le remplacement des portes et fenêtres de la crèche Dolto pour 20 000 €, la rénovation du revêtement en mousse de la terrasse et patios RDC pour la crèche des Sarrazins pour 18 000 €, la construction d'un auvent poussette pour la mini crèche de l'Échat pour 14 000 €.	132 000 €
Des travaux de mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).	100 000 €
Des crédits destinés à l'accessibilité des personnes handicapées aux équipements et espaces publics dont l'affectation est déterminée, après avis de la Commission d'Intégration des Personnes Handicapées (CIPH).	55 000 €
La rénovation du réfectoire Foyer Soleil des bordières.	50 000 €
Finalisation du plan de rafraîchissement des crèches communales.	48 000 €
La réfection et le réaménagement du jardin et du sol souple de la crèche Ambroise Paré.	45 000 €
Des travaux au service de soins à domicile, au service insertion sociale et au local Gounod.	32 000 €
Le remplacement de la climatisation du Foyer Soleil des bordières et à la RPA du Halage.	31 000 €
L'acquisition de matériels informatiques et téléphoniques divers.	7 600 €
L'acquisition de logiciels dans le cadre de l'inclusion numérique.	4 350 €

➤ **Le secteur culturel (354 500 € en 2021 contre 986 000 € en 2020)**

Des interventions diverses sur les équipements socioculturels.	126 000 €
Des travaux de remplacement du plancher de la terrasse de la MPT Jean Ferrat.	50 000 €
Le versement d'une subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil .	50 000 €
Des travaux la MJC Club de Créteil : rénovation de la ventilation du bâtiment et rénovation du théâtre (études de sécurité et d'acoustique).	40 000 €
Étude en vue de la rénovation des Cinémas du Palais	40 000 €

Des travaux d'isolation phonique avec l'extérieur de la salle de spectacle du théâtre Casalis.	30 000 €
Travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.	10 500 €
Acquisition de matériels et mobiliers divers.	5 000 €
Étude sur l'état de la fresque murale de la station de métro de l'Échat Mondor réalisée par l'artiste peintre plasticien YVARAL.	3 000 €

➤ **Le secteur jeunesse (82 335 € en 2021 contre 107 335 € en 2020)**

L'achat de matériels et mobiliers.	42 335 €
Des travaux d'entretien dans les différents bâtiments dont notamment les travaux de peinture et de revêtement de sol dans divers locaux.	20 000 €
Des travaux dans la salle d'accueil de loisirs de l'école Maternelle Éboué.	15 000 €
Installation de rideaux dans les salles d'activités des maternelles.	5 000 €

**1.1.5 Les bâtiments, équipements et matériels municipaux
(3 556 575 € en 2021 contre 2 575 633 € en 2020)**

Les interventions financées sur ces crédits sont nécessaires au bon fonctionnement de notre collectivité et à la qualité du service rendu à la population.

➤ **Travaux relatifs à l'Hôtel de Ville et aux autres bâtiments communaux
(1 549 000 € en 2021 contre 806 000 € en 2020)**

Des travaux de traitement des façades et d'aménagement intérieur du local de rez-de-chaussée Quartier Néo C pour l'installation d'un local de quartier et l'implantation de services de proximité.	600 000 €
Des travaux nécessaires à l'entretien de l'Hôtel de Ville avec notamment des travaux de rénovation thermique pour 38 000 €, des travaux de remplacement de vitrages pour 35 000 €, de sécurisation notamment avec la participation AFUL pour la sécurisation du parking pour 65 000 € et de mise en conformité avec des travaux sur les installations incendies et alarmes pour 40 000 €.	459 000 €
Travaux sur les divers bâtiments communaux et équipements hors Hôtel de Ville.	278 000 €
Travaux et investissement d'économie d'énergie avec la réalisation d'un diagnostic énergétique global pour 200 000 € qui concernera 39 bâtiments de plus de 1 000 m ² .	212 000 €

➤ **Acquisition de matériels, mobiliers, outillage et véhicules à destination des services (1 133 600 € en 2021 contre 1 064 382 € en 2020)**

Le remplacement, l'acquisition de 2 véhicules, scooters et vélos (notamment 4 véhicules propres et 2 vélos) ainsi que du matériel pour le garage municipal.	397 700 €
L'équipement mobilier et matériel de l'ensemble des services municipaux.	388 900 €

L'acquisition de divers matériels spécifiques et fournitures pour les services municipaux dont des matériels de sécurité pour 37 000 € et l'équipement de la régie bâtiment pour 310 000 €.	347 000 €
---	-----------

➤ **Développement et inclusion numérique (873 975 € en 2021 contre 705 251 € en 2020)**

Les crédits liés à la mise en œuvre d'applications métiers et matériels informatiques et téléphoniques permettant d'assurer le maintien et la poursuite des services dans la dématérialisation.	326 375 €
L'acquisition de matériels, logiciels et licences supplémentaires dans le cadre de l'inclusion numérique.	277 600 €
Les crédits dévolus au fibrage, à la mise en réseau et à la sécurisation du réseau numérique de la commune.	255 000 €
Les travaux nécessaires à l'amélioration de la connectivité de l'Hôtel de Ville.	15 000 €

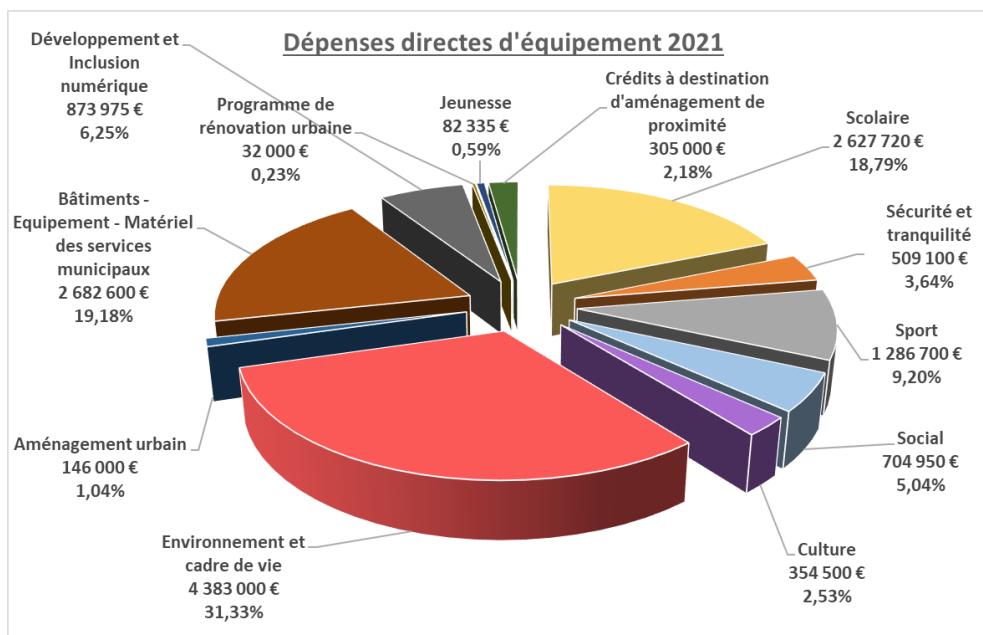
1.1.6 Des crédits pour des aménagements de proximité 305 000 € en 2021 contre 300 000 en 2020)

Les crédits mis à disposition des conseils de quartiers permettant la mise en œuvre des projets décidés au plus près des besoins de nos concitoyens.	300 000 €
Enveloppe de matériels dédiés aux aménagements de proximité.	5000 €

1.1.7 Les actions d'aménagement urbain (146 000 € en 2021 contre 75 000 € en 2020)

Acquisition de terrains et frais annexes associés.	70 000 €
Études de programmation urbaine et paysagère.	76 000 €

Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs (13 987 880 €)



1.2 Les dépenses financières (19 692 331 € en 2021 contre 19 870 000 € en 2020)

1.2.1 La participation versée à Créteil-Habitat-SEMIC pour le financement de la maison de l'enfance Aimé Césaire (1 450 000 € en 2021 contre 1 520 000 € en 2020)

Le conseil municipal, dans sa séance du 6 novembre 2006, a adopté le mode de financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire. Celui-ci prévoit que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et qu'elle reçoive pour cela, outre différentes subventions d'investissement, un fonds de concours de Créteil-Habitat-SEMIC, à hauteur du coût net de l'opération. En contrepartie, elle verse à Créteil-Habitat-SEMIC, à compter de 2009 et, ce, jusqu'en 2022, une participation d'équilibre à hauteur de l'annuité des deux prêts contractés par Créteil-Habitat-SEMIC. Cette participation s'élève pour 2021 à 1 450 000 €.

1.2.2 Le remboursement de la dette (13 200 000 € en 2021 contre 13 350 000 € en 2020), les opérations de refinancement (5 000 000 €)

Pour 2021, le remboursement en capital de la dette, hors refinancement, s'élève à 13 200 000 € contre 13 350 000 € en 2020. Le montant du remboursement de la dette est fonction du volume net d'emprunts contractés sur les années passées et du profil d'amortissement des prêts constituant l'encours.

Par ailleurs, il est envisagé de continuer d'explorer les opportunités de marché à même de permettre à la commune de procéder à des opérations de refinancement pour améliorer les conditions financières de notre dette. À ce titre, un montant de 5 000 000 € est prévu. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

1.2.3 Le remboursement d'une partie de la taxe d'aménagement pour un montant de 42 331 €.

La direction départementale des finances publiques a sollicité le remboursement d'un titre émis en 2019 pour un montant de 42 330,80 €. Par conséquent la commune doit rembourser à l'Etat la part qu'elle a reçue.

1.3 La nécessité de comptabiliser les avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit en 2021. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

1.4 Les dépenses d'ordre (1 050 000 € en 2021 contre 870 000 € en 2020)

1.4.1 Les travaux en régie (200 000 € en 2021 comme en 2020)

Les travaux en régie correspondent aux travaux directement réalisés par les services techniques. Leurs montants se calculent en tenant compte du coût horaire de la main-d'œuvre et des dépenses en fournitures. Ils s'élèvent à 200 000 € en 2021. La contrepartie de cette dépense d'ordre figure en recettes de fonctionnement. Elle neutralise la dépense réelle de fonctionnement pour la transférer en investissement.

1.4.2 La neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement (600 000 € en 2021 comme en 2020)

Chaque année la ville procède à l'amortissement des subventions d'équipement qu'elle verse à des tiers. Il s'agit d'une dépense obligatoire. Cette opération se traduit par une dépense d'ordre en fonctionnement et une recette d'ordre en investissement constituant ainsi un autofinancement de la section d'investissement. Un décret a donné la possibilité aux communes de neutraliser la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées. Ainsi, il est possible pour la commune de corriger un éventuel déséquilibre de la section de fonctionnement en utilisant cette procédure. Cette neutralisation se traduit donc par l'inscription d'une recette d'ordre en section de fonctionnement et d'une dépense d'ordre en section d'investissement.

1.4.3 Les opérations patrimoniales (250 000 € en 2021 contre 70 000 € en 2020)

Elles visent à constater de façon comptable des évolutions de notre patrimoine, en liaison avec des opérations passées ou en cours, et à régulariser des erreurs d'imputation effectuées lors d'exercices antérieurs.

Elles concernent, pour 2021, le transfert des annonces d'appels d'offres pour travaux, sur des imputations d'immobilisations en cours pour 50 000 €, le transfert des études sur des imputations d'immobilisations en cours pour 200 000 €.

Ces écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement.

2 - Les recettes d'investissement et l'équilibre

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 39 150 308,18 € en 2021 contre 47 649 484,77 € en 2020.

Les recettes nouvelles d'investissement se décomposent comme suit :

2.1 Les recettes réelles (26 691 318,86 € en 2021 contre 37 905 337,65 € en 2020)

2.1.1 Les subventions d'investissement (1 315 044 € en 2021 contre 1 056 674 € en 2020)

Elles s'élèvent, en 2021, à 1 315 044 €, en hausse par rapport à 2020, compte tenu d'une action volontariste des services municipaux pour maximiser le taux de financement des projets. L'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de crédits issus du plan de relance a ainsi été engagé de façon rapide.

Les subventions d'investissement se décomposent ainsi :

Subventions pour les travaux de rénovation des façades du Jeu de Paume	411 822 €
- De la Région	207 985 €
- Du FIM	203 837 €
Subventions dans le cadre du Plan de Relance	300 000 €
Subventions pour la création de jardins familiaux Pointe de l'Île Brise Pain	234 499 €

- De la DSIL	125 000 €
- Du FIM	109 499 €
Subventions pour la requalification de l'Avenue du Général de Gallieni	80 000 €
- Du FIM	80 000 €
Subvention de l'Agence Nationale du Sport pour la construction de vestiaires plateau d'évolution de la Habette	76 101 €
- de l'Agence Nationale du Sport	68 601 €
- De la Fédération Française de Foot	7 500 €
Subventions diverses	12 622 €
- De l'Etat pour l'achat d'urnes pour les élections départementales et régionales de juin 2021	9 500 €
- De la CAF pour l'achat de tablettes	1 907 €
- Du FIPHFP concernant les aménagements de poste de travail	1 215 €
Le produit des amendes de police	200 000 €

2.1.2 Les dotations et participations (pour 2 481 177,68 € en 2021 contre 2 526 229,88 € en 2020)

Elles s'élèvent à 2 481 177,68 € en 2021 et se répartissent de la sorte :

- le FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2020 s'élèverait à 2 100 000 €
- la taxe d'aménagement générée par les permis de construire délivrés sur le territoire communal ressortirait à 381 177,68 €.

2.1.3 Les cessions (275 000 € en 2021 contre 1 170 000 € en 2020)

En 2021, la commune prévoit la réalisation de la cession du local commercial sis 1 impasse des cascades pour 275 000 €.

2.1.4 Le recours à l'emprunt (18 200 000 € en 2021 contre 19 940 000 € en 2020)

Des crédits à hauteur de 5 000 000 € sont proposés au titre d'opérations de refinancement. Cette écriture s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

Une fois pris en compte l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement, le besoin de financement résiduel s'élève à 13 200 000 €. Il sera couvert par le recours à l'emprunt.

2.1.5 L'excédent de fonctionnement capitalisé (3 920 097,18 € en 2021 contre 12 712 433,77 € en 2020)

À l'issue de l'exercice 2020, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 11 771 859 €.

Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2019 et le solde des restes à réaliser, est, quant à lui négatif et s'établit à 3 920 097,18 €.

Par conséquent, il est nécessaire de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement pour 3 920 097,18 €, afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement.

2.1.6 La nécessité de comptabiliser le remboursement des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

2.2 Les recettes d'ordre (12 458 989,32 € en 2021 contre 9 744 147,12 € en 2020)

Les recettes d'ordre s'élèvent à 12 458 989,32 € et se répartissent ainsi :

- L'amortissement des immobilisations pour 3 347 400 € ;
- Le transfert des annonces d'appels d'offres pour les travaux et les études sur les imputations d'immobilisation pour 250 000 € ;
- **Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement (8 861 589,32 € en 2021 contre 6 507 147,12 € en 2020).**

La dernière composante de l'autofinancement est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit une inscription de 8 861 589,32 € pour 2021.

Conformément aux orientations évoquées dans le débat d'orientations budgétaires, le niveau d'autofinancement volontaire vise à conforter durablement notre situation financière et à s'établir en cohérence avec le niveau d'investissement porté par la commune.

3 - La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise anticipée du résultat fait l'objet d'une fiche de calcul transmise au comptable public, afin qu'il en assure la pertinence.

Sur l'exercice 2020 à l'issue de la journée complémentaire, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 11 771 859 € conforme au résultat du comptable public.

Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2020 et le solde des restes à réaliser, est négatif et s'établit à 3 920 097,18 €.

Par conséquent, il est nécessaire de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement pour 3 920 097,18 €, afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement.

Il vous est proposé d'inscrire le solde de l'excédent de fonctionnement 2020, après mise en réserve, en recette de fonctionnement pour 2021.

La procédure de reprise anticipée des résultats est résumée dans le tableau suivant :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2020	11 771 859,00 €

Résultat à affecter	11 771 859,00 €
----------------------------	------------------------

Investissement	
Solde d'exécution 2020	4 821 608,38 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	-9 210 030,27 €
Solde des restes à réaliser 2020 (report de recettes 5 165 964,16 € / dépenses 4 697 639,45 €)	468 324,71€
Résultat d'investissement (besoin de financement)	- 3 920 097,18 €
Montant de l'excédent de fonctionnement nécessaire pour couvrir le besoin de financement	+3 920 097,18 €
Excédent de fonctionnement disponible	7 851 761, 82 €
Montant total de la reprise anticipée	7 851 761, 82 €

Il convient de rappeler que le virement de section n'est pas exécuté et n'est pas intégré dans le calcul du résultat, ce qui crée mécaniquement un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement.

4 - Les reports

4.1 Les reports de dépenses pour 4 697 639,45 € en 2021 contre 5 035 151,81 € en 2020

Les crédits d'investissement reportés de 2020 sur 2021 concernent, d'une part, des travaux ou des acquisitions de matériel et d'équipement pour lesquels les factures sont parvenues après le 31 décembre et, d'autre part, des travaux pour lesquels le lancement de l'opération a été retardé du fait de la crise sanitaire, du déroulement de certaines procédures complexes (marchés publics, instruction de dossiers de subventions) ou de mauvaises conditions climatiques.

Ils portent sur un montant total de 4 697 639,45 €, en diminution de 7% malgré un contexte opérationnel difficile. Ils concernent notamment :

Rénovation de la place Giraudoux (les travaux, entamés en novembre 2020, suivent un rythme très satisfaisant).	1 717 020,79 €
Le versement d'une subvention d'équipement pour la construction de l'espace Martin Luther King conformément à la convention conclue en 2018. La subvention sera versée dès l'achèvement définitif de l'opération.	500 000 €
Travaux et équipements dans les écoles, les cours d'école et les restaurants scolaires (notamment divers travaux en cours dans les groupes scolaires pour 101 322 €).	341 052,14 €
Le programme d'entretien et de travaux sur l'éclairage public et la signalisation tricolore.	334 086,27 €
Travaux et matériels dans les équipements sportifs dont les travaux au Palais des Sports pour l'installation d'un espace de stockage.	280 416,84 €
Les crédits liés à l'achat de matériel, de licences informatiques et les travaux sur le réseau informatique.	232 360,11 €
Travaux sur les ouvrages d'art, notamment les travaux de réfection du ponton pour 75 807,60 €, l'étude pour la	176 476,70 €

requalification de la Dalle Larminat pour 74 087,61 €.	
Travaux et équipements dans les équipements socioculturels et autres espaces dédiés à la Culture, dont les travaux de mise en accessibilité de l'Église Saint Christophe pour 76 951,48 €.	178 720,79 €
Les études dans le cadre des opérations d'aménagements urbains.	165 994,94 €
L'achat de véhicules et matériel du garage.	162 110,01 €
Le matériel et les travaux d'aménagement de voirie.	150 566,19 €
Finalisation du programme d'aménagements de sécurité, (le retard de cette opération étant dû à des interventions d'Enedis sur les raccordements électriques).	143 234,14 €
Les frais d'acquisition de terrains et de voirie.	71 760,78 €
Travaux d'aménagement et d'entretien de l'Hôtel de Ville et des différents bâtiments communaux.	65 927,10 €
Les travaux d'économie d'énergie à la maternelle Victor Hugo (passage au gaz).	52 159,20 €
Le matériel, le mobilier et les travaux pour le secteur de la jeunesse.	39 440,41 €
Les travaux et le matériel pour les parcs et jardins.	31 273,74 €
Les crédits mis à disposition des conseils de quartiers permettant la mise en œuvre des projets décidés au plus près des besoins de nos concitoyens.	28 116,59 €
Les crédits liés à l'achat de matériel, outillage et mobilier.	22 154,87 €
Les travaux dans les crèches.	4 767,84 €

4.2 Les reports de recettes pour 5 165 964,16 € en 2021 contre 1 532 748,31 € en 2020

Les recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice s'élèvent à 5 165 964,16 €. Elles sont constituées de subventions liées à des travaux en cours, d'un emprunt contracté en 2020 et mobilisé en 2021 et de la restitution d'avances forfaitaires versées aux titulaires de marchés publics.

Emprunt contracté auprès de l'Agence France Locale	3 000 000,00 €
Subventions d'investissement liées aux programmes de rénovation urbaine	406 423,50 €
-la subvention de l'ANRU au titre de l'aménagement des espaces extérieurs (phase 2 PRU BLEUETS)	231 965,00 €
- la subvention de la Région au titre de l'aménagement des espaces extérieurs (phase 2 PRU BLEUETS)	117 863,00 €
-la subvention de l'ANRU au titre des études transversales (quartier de la HABETTE)	35 635,00 €
-la subvention de la CDC au titre des études transversales (quartier de la HABETTE)	20 000,00 €
-la subvention de la CDC au titre des études urbaines	960,50 €
Subventions d'investissement de la Région (contrat régional)	481 422,94 €
-la subvention des travaux de requalification de la place Giraudoux	350 000,00 €
-la subvention des travaux de rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume	88 984,47 €
-la subvention pour l'aménagement de la pointe de l'Île Brise Pain	42 438,47 €
Subventions d'investissement métropolitaines	415 813,00 €
-la subvention pour la requalification de la place	302 259,00 €

Giraudoux	
-la subvention pour la requalification de la rue de la Prairie	102 554,00 €
-la subvention au titre du fonds métropolitain d'innovation numérique	11 000,00 €
Subventions d'investissement de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local	283 333,00 €
-la subvention pour la rénovation des charpentes des gymnases Schweitzer et Issaurat	50 000,00 €
-la subvention pour la requalification du stade Brise Pain	233 333,00 €
Subventions du SIPPAREC	169 058,60 €
-la participation pour l'éclairage public	120 590,56 €
-la subvention pour l'acquisition de véhicules électriques	35 189,50 €
-la subvention pour l'acquisition de bornes de recharge électriques	13 278,54 €
Les subventions de la CAF	184 365,00 €
-la subvention pour le plan de rafraîchissement des crèches	117 701,00 €
-la subvention pour les travaux du multi-accueil à la Croix des Mèches	66 664,00 €
Les subventions relatives aux travaux d'installation de la vidéo-protection	103 500,00 €
-La subvention de l'État FIPD	36 000,00 €
-La subvention de la Région	67 500,00 €
Restitutions des avances forfaitaires versées aux titulaires de marchés publics	122 048,12 €

La section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles 2021	167 912 578,50 €	171 469 806,00 €
Opérations d'ordre 2021	12 208 989,32 €	800 000,00 €
Excédent reporté 2020		7 851 761,82 €
TOTAL	180 121 567,82 €	180 121 567,82 €

1 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2021 à 180 121 567,82 € contre 175 724 790,12 € en 2020. Elles se composent de dépenses réelles et de dépenses d'ordre :

- les dépenses réelles qui s'élèvent à 167 912 578,50 € en 2021 contre 166 050 643 € en 2020, sont en hausse de 1,12 % ;
- les dépenses d'ordre qui s'élèvent à 12 208 989,32 € en 2021 contre 9 674 148,12 € en 2020 sont en hausse de 26,20 %. Une augmentation qui s'explique par l'accroissement de plus de 36% du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette amélioration de l'autofinancement permet ainsi de soutenir le niveau d'investissement porté par la commune en limitant le recours à l'emprunt.

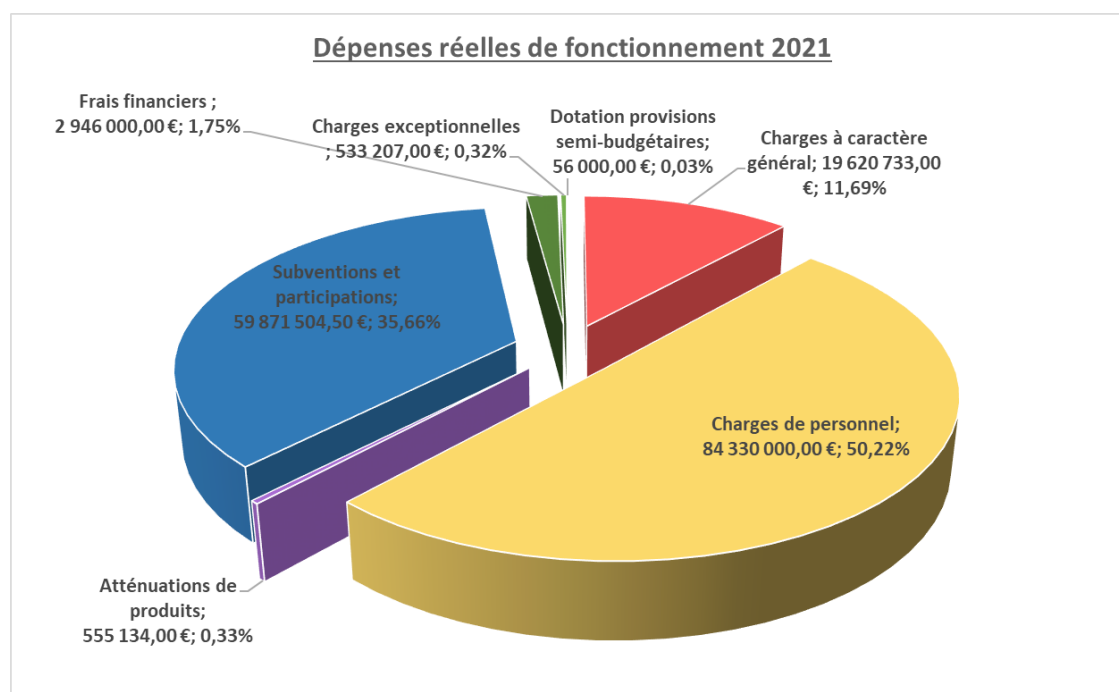
	BP 2020	BP 2021	Variation
Charges à caractère général	20 536 523,00 €	19 620 733,00 €	-4,46%
Charges de personnel	82 508 000,00 €	84 330 000,00 €	2,21%
Atténuations de produits	555 134,00 €	555 134,00 €	0,00%
Autres charges de gestion courante	59 136 026,00 €	59 871 504,50 €	1,24%
Frais financiers	3 114 000,00 €	2 946 000,00 €	-5,39%
Charges exceptionnelles	200 960,00 €	533 207,00 €	165,33%
Dotations provisions semi-budgétaires		56 000,00 €	
Total dépenses réelles	166 050 643,00 €	167 912 578,50 €	1,12%
Virement à la section d'investissement	6 507 147,12 €	8 861 589,32 €	36,18%
Dotations aux amortissements	3 167 000,00 €	3 347 400,00 €	5,70%
Total dépenses d'ordre	9 674 147,12 €	12 208 989,32 €	26,20%
TOTAL	175 724 790,12 €	180 121 567,82 €	2,50%

Au stade du budget primitif, les dépenses réelles de fonctionnement connaissent par rapport à 2020 une hausse de 1,12%.

Les dépenses de fonctionnement peuvent être appréhendées selon la nature de la dépense ou selon le secteur d'activité auquel sont destinés les crédits.

1.1 - Les dépenses réelles par nature

Elles s'élèvent à 167 912 578,50 € en 2021 contre 166 050 643 € en 2020.



4.2.1 - Les dépenses à caractère général (19 620 733 € en 2021 contre 20 536 523 € en 2020)

Les dépenses à caractère général concernent principalement l'ensemble des fournitures, frais et prestations de service nécessaires à l'administration générale de la collectivité (fournitures, fluides, consommables, études), à l'entretien du patrimoine (contrats d'entretien, de nettoyage) et aux dispositifs à la population.

Les charges à caractère général présentent une baisse de 4,46% par rapport au BP 2020, ce qui s'explique d'une part par une diminution des dépenses directement liées à la protection contre la pandémie (achats de masques notamment) et d'autre part sur des économies obtenues par des optimisations sur divers marchés ainsi que diverses consommations de fournitures. Sont toutefois inscrites au BP 2021, les montants nécessaires à la prise en charge des dispositifs et matériels de protections contre la pandémie. Conformément à l'évolution de la nomenclature comptable, certaines dépenses imputées en 2020 au chapitre des « charges à caractère général » ont été transférées en 2021 soit au chapitre « autres charges de gestion courantes » (droits d'usage des logiciels, pour 156 180 € en 2020) soit au chapitre des « charges exceptionnelles » (bourses aux artistes dans le cadre des résidences d'artistes, et bourses aux jeunes pour le passage du BAFA).

Les principaux postes budgétaires sont les suivants :

- Les fluides4 581 612 €
- les contrats d'entretien et les réparations effectuées dans les bâtiments municipaux, sur les voiries et réseaux divers ainsi que sur les matériels nécessaires au fonctionnement des services.....3 717 021 €
- les achats de prestations de service nécessaires à l'activité des services et aux prestations rendues aux usagers..... 1 800 023 €
- les assurances multirisques relatives aux personnels, aux véhicules aux bâtiments municipaux..... 1 424 341 €
- les dépenses générales exceptionnelles liées à la lutte contre la crise sanitaire.....290 200 €
- les locations immobilières et charges locatives.....972 872 €
- les frais d'alimentation des restaurants administratifs.....639 685 €
- les frais de carburants625 000 €
- les frais de nettoyage des locaux.....726 000 €
- les impôts et taxes diverses.....387 190 €
- les vêtements de travail300 000 €
- les locations mobilières.....283 971 €
- les frais d'affranchissement.....181 200 €

Les dispositifs destinés directement à la population sont détaillés dans la présentation fonctionnelle des dépenses réelles des services à la population.

5.1.1 Les dépenses de personnel (84 330 000 € en 2021 contre 82 508 000 € en 2020)

Attachée à un service public de proximité de qualité, la municipalité maintient une forte présence des agents sur le terrain qui permet de répondre au quotidien aux attentes des Cristoliens. Cette ambition se concrétise tout particulièrement dans ce contexte de crise sanitaire, dans lequel l'ensemble des agents communaux est mobilisé pour garantir la protection de la population, souvent au-delà de leurs missions traditionnelles.

Pour 2021, les charges de personnel sont évaluées à 84 330 000 € contre 82 508 000 € en 2020, soit une augmentation +2,21% par rapport au BP 2020. Il est prévu une enveloppe prévisionnelle de 138 000 € pour financer les heures supplémentaires nécessaires au fonctionnement des dispositifs de lutte contre la pandémie.

Outre la prise en compte de dépenses supplémentaires liées aux conséquences de la pandémie (accompagnement des publics fragiles, fonctionnement du centre d'appels et du centre de vaccination...), cette évolution s'explique principalement par des dépenses supplémentaires liées aux mesures réglementaires décidées au niveau national :

- le « glissement vieillesse technicité », qui correspond à la progression mécanique des évolutions de carrières des agents publics et qui représente ainsi dans l'évolution de la masse salariale près de 470 000 € ;

- le « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) qui pour cette année générera un coût supplémentaire de 350 000 €.

5.1.2 Les autres charges de gestion courante (59 871 504,50 € en 2021 contre 59 136 026 € en 2020)

5.1.3 La dotation au Fonds de compensation des charges territoriales versée au Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (31 824 953 € en 2021 contre 31 437 081 € en 2020)

Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) fait partie avec l'Attribution de compensation métropolitaine, qui est une recette de fonctionnement pour la commune, des flux financiers qui structurent désormais l'architecture et les relations à trois niveaux Commune-Territoire-Métropole propres à la petite couronne parisienne. Il constitue un mécanisme visant à assurer la neutralité budgétaire des situations antérieures à la mise en place de la Métropole du Grand Paris et de ses établissements publics territoriaux.

La dotation individuelle à ce fonds, versée par la commune, à Grand Paris Sud Est Avenir est ainsi composée de trois parts :

- *la part fiscalité* pour 12 785 454 € qui correspond au produit 2015 des taxes ménage précédemment perçu par la Communauté d'Agglomération Plaine centrale ;
- *la part dotation de compensation de la part salaire (CPS)* pour 14 497 895 € ; recette historique de la CA Plaine centrale, perçue désormais par la Métropole à hauteur de 14 497 895 € et reversée à Grand Paris Sud Est Avenir via la commune et sa dotation individuelle au FCCT ;
- *la part liée à la valorisation financière des compétences transférées à GPSEA* qui s'élevait en 2020 à 4 164 233 € compte tenu des transferts effectués depuis 2016 ;
 - Plan local d'urbanisme : 191 480 €,
 - Eaux pluviales : 414 040 €,
 - Gestion des équipements culturels et sportifs : 2 883 044 €
 - Voirie : 514 844 €,
 - Aménagement : 147 030 €
 - Production florale et arboricole : 13 795 €

Cette dotation est revalorisée au minimum chaque année pour la part fiscalité et pour la part liée à la revalorisation financière de compétences transférées en fonction du coefficient de revalorisation des valeurs locatives.

Le territoire a décidé cette année, comme les textes l'y autorisent, d'aller au-delà de cette revalorisation forfaitaire minimum et d'appliquer un coefficient de revalorisation de 1,2 % afin de garantir le maintien de ses grands équilibres financiers et de pouvoir maintenir sa capacité d'investissement. L'augmentation du FCCT ainsi décidée s'élève à 377 371 €.

La dotation individuelle de la commune pour 2021 s'établit donc à 31 824 953 €.

5.1.4 Les subventions et participations (27 756 139,50 € en 2021 contre 27 698 945 € en 2020)

Elles se répartissent en plusieurs rubriques :

- Les subventions aux associations et autres personnes de droit privé

(9 228 081,50 € en 2021 contre 9 264 352 € en 2020)

Cette année encore, la municipalité poursuivra sa politique de soutien fort au tissu associatif, vecteur de la solidarité et du vivre-ensemble dans notre ville. Dans ce contexte où de nombreuses associations, acteurs vivants de la solidarité, connaissent des difficultés financières, le soutien communal est plus que jamais nécessaire. Pour 2021, l'enveloppe de subventions aux associations s'élève à 9 215 081,50 €, la Ville octroyant ainsi son soutien à plus de 150 associations agissant dans divers domaines.

Ces attributions font l'objet d'un rapport spécifique également présenté lors de ce conseil municipal.

➤ La subvention au CCAS

(13 214 211 € en 2021 contre 13 134 993 € en 2020)

Au cœur de la politique de vivre ensemble et d'inclusion portée par la collectivité, les interventions du CCAS s'inscrivent dans un objectif de cohésion sociale et de solidarité envers les plus fragiles, rendue encore plus indispensable en période de crise sanitaire. Outre la poursuite de son activité en faveur de la protection et des soins aux personnes âgées, de l'accueil des enfants de soignants et de l'action sociale, le CCAS accompagne les personnes dont la situation est rendue plus précaire du fait de la crise sanitaire.

Dans ce cadre, le CCAS fait face à une diminution de ses recettes et à une augmentation de fait de ses dépenses. Ajouté à une diminution importante des recettes de l'État et de la CAF, cet effet implique un soutien accru de la commune au CCAS, ce qui se traduit par une augmentation de la subvention annuelle.

Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale

(1 284 447 € en 2021 contre 1 291 000 € en 2020).

Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale représentent cette année un montant de 1 284 447 €.

Elles concernent le Syndicat informatique INFOCOM94 pour 678 297 €, la Base de loisirs de Créteil pour 562 000 €, le cimetière intercommunal de Valenton et le Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire pour 13 150 € et Autolib pour 31 000 €.

➤ Diverses participations et subventions dont les contributions obligatoires

(4 029 400 € en 2021 contre 4 008 600 € en 2020).

Il s'agit principalement de l'inscription des crédits nécessaires aux contributions obligatoires de la commune aux structures suivantes :

- la contribution aux dépenses de la brigade de sapeurs-pompiers est évaluée à 1 850 000 € pour 2021 ;
- les contributions aux écoles privées à hauteur de 706 400 € ;
- les admissions en non-valeur des créances qui n'ont pu être recouvrées par le comptable public et les créances éteintes pour 100 000 €.

5.1.5 Les redevances pour logiciels informatiques

5.1.1 (290 412 € en 2021)

Il s'agit des redevances versées pour les logiciels informatiques. Ces dépenses étaient auparavant comptabilisées au chapitre relatif aux charges à caractère général.

5.1.2 Les frais financiers

(2 946 000 € en 2021 contre 3 114 000 € en 2020)

Les charges d'intérêts des emprunts long terme sont estimées à 2 300 000 € en 2021 contre 2 550 000 € en 2020. En 2021, la charge de la dette se réduit malgré les nouveaux emprunts contractés en 2020. En effet, de par ses choix stratégiques d'indexation de taux, la commune continue de bénéficier pleinement du niveau historiquement bas des taux révisables et variables avec taux moyen de sa dette est de 1,63% (contre 1,71% en 2020). Les intérêts des lignes de trésorerie sont estimés à 100 000 €.

Il est, par ailleurs, inscrit un crédit de 196 000 € pour les frais financiers du SWAP contractualisé avec la banque RBS.

De plus, il est inscrit un crédit de 50 000 € pour le paiement des commissions demandées par les établissements bancaires (frais de dossier, commissions diverses) et pour envisager de poursuivre les opérations de renégociation de l'encours de dette de la commune afin d'optimiser l'encours.

5.1.3 Les charges exceptionnelles (533 207 € en 2021 contre 200 960 € en 2020)

Elles sont constituées :

- de la provision de 72 000 € pour une contribution exceptionnelle au syndicat Autolib au titre des frais liés à la résiliation de la délégation de service public ;
- de diverses charges exceptionnelles pour 42 160 €
- des provisions pour l'annulation des titres émis lors des exercices antérieurs ou atteints par la déchéance quadriennale pour 40 000 € ;
- des bourses et prix attribués pour 37 700 € ;
- de 10 000 € pour les remises gracieuses dans le cadre de la commission des impayés scolaires et périscolaires.

Sont également inscrits au BP 2021 les crédits suivants :

- 242 997 € au titre de contentieux divers. Cette inscription est intégralement couverte par les recettes d'assurance ;
- 84 350 € pour la prise en charge de l'accueil des résidences d'artistes et pour la participation à la formation au BAFA de Cristoliens;
- 4 000 € afin de permettre le remboursement des abonnements au Centre Marie-Thérèse Eyquem conformément à la décision prise par le Conseil Municipal du 8 février dernier.

5.1.4 Les atténuations de produits (555 134 € en 2021 comme en 2020)

Elles sont constituées principalement en 2021 de la contribution de la commune au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), instrument de péréquation « horizontale » entre les collectivités territoriales.

L'estimation de la contribution de la commune pour 2021 s'élève à 554 134 € en stabilité par rapport au réalisé 2020 de 554 134 €.

5.1.5 Les provisions semi-budgétaires

5.1.1 (56 000 € en 2021)

En 2021, est inscrite une provision de 56 000 € afin de couvrir le risque d'impayés divers.

5.2 - Les dépenses d'ordre (12 208 989,32 € en 2021 contre 9 674 147,12 € en 2020)

5.2.1 La dotation aux amortissements

5.2.1 (3 347 400 € en 2021 contre 3 167 000 € en 2020)

La dotation aux amortissements pour 2021 s'élève à 3 347 400 € en 2021 contre 3 167 000 € en 2020.

L'amortissement contribue à la sincérité des comptes des comptes dans la mesure où il permet de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources d'autofinancement pour leur renouvellement.

5.2.2 Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (8 861 589,32 € en 2021 contre 6 507 147,12 € en 2020)

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement correspond à l'autofinancement. Il s'élève à 8 861 589,32 € en 2021 contre 6 507 147,12 € en 2020.

5.3 Présentation fonctionnelle des crédits inscrits au budget primitif

La présentation des crédits par fonction permet d'identifier les montants dédiés aux différentes politiques publiques. Cette présentation inclut les moyens humains, matériels, de prestations de services et de subventions aux associations.

5.3.1 L'action sociale (15 710 980,50 € en 2021 dont 1 732 000 € de dépenses de personnel et 13 214 211 € de subvention au CCAS contre 16 344 884 € en 2020)

En première ligne dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire, le CCAS est un acteur majeur de la santé et de la solidarité. Au-delà de ses activités traditionnelles, le CCAS a déployé, depuis le début de la crise sanitaire, des dispositifs réactifs de prise en charge médicale (centre de vaccination), d'accueil et d'orientation (cellule d'appels, accompagnement des seniors et personnes fragiles) ainsi que de lutte contre la précarité (accompagnement social et mise en œuvre de l'aide exceptionnelle aux étudiants) et de solidarité. L'engagement sans faille de ses équipes mérite d'être particulièrement souligné.

Dans ce contexte, la commune souhaite maintenir, et renforcer, son soutien aux actions plus que jamais nécessaires du CCAS. Ainsi, pour 2021, le budget consacré à l'action sociale s'élève à 15 710 980,50 € et se matérialise principalement par la subvention versée par la Ville au CCAS pour un montant prévisionnel de 13 214 211 €.

Ce dernier confirme l'engagement municipal en faveur de la solidarité et garantit à cet acteur de proximité les moyens nécessaires à la continuité et au développement de ses actions.

➤ Les dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire

Le budget de l'action sociale comprend pour 2021 une grande partie des dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire.

Les dépenses globales d'intervention sont inscrites à hauteur de 295 390,50 € dont 62 390,50 € pour le fonctionnement hors frais de personnel du centre de vaccination installé au Centre Marie Thérèse Eyquem.

Une cellule d'appel a été mise en place, pour informer et faciliter la prise de rendez-vous pour les personnes en difficulté avec les outils numériques. Dix agents municipaux et deux coordinateurs sont présents en permanence pour répondre aux appels. Au total, une cinquantaine d'agents est mobilisée par rotation. Pour sa journée d'ouverture le 18 janvier, le centre a répondu à 1 738 appels. Depuis, le volume atteint en moyenne 600 appels par jour.

Il est précisé que le niveau des dépenses associées à la prise en charge des dispositifs de vaccination sera probablement conduit à être revu au regard de l'actualité sanitaire de l'année.

➤ **Les actions de prévention santé et sanitaire**

Les actions de prévention santé menées par le CCAS via le travail du conseil local de santé, qui contribue à favoriser l'intégration dans la ville des personnes souffrant de troubles psychiques, se poursuivront en 2021.

Le service prévention-santé du CCAS organise de nombreuses actions de prévention en direction des enfants de 0 à 12 ans, de leurs familles et des adultes qui les encadrent. Les ateliers d'éducation nutritionnelle « Tonus et Vitamines » ont bénéficié à 165 classes en 2020. Les actions de prévention bucco-dentaire ont touché 219 classes maternelles et élémentaires, et plus de 200 enfants d'IME. En 2021 devrait être remis en place le programme « 1 fruit pour la récré », dans le cadre d'une subvention des fonds européens.

Les actions de sensibilisation à la prévention nutritionnelle et bucco-dentaire, avec notamment l'organisation d'une journée de dépistage des caries, seront poursuivies en 2021 en lien avec le département, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et France AgriMer. En 2020, cette journée a bénéficié à 339 enfants.

En 2021 sera également proposée pour la première fois une mutuelle communale, permettant d'étendre la couverture complémentaire santé à des Cristoliens qui ne pouvaient jusqu'alors y avoir accès.

➤ **Les interventions sociales**

Rendues plus que jamais nécessaires en cette période de crise, les interventions sociales du CCAS envers les plus fragiles seront maintenues en 2021 et ce, dans la continuité de son activité et des actions menées en 2020.

Des aides financières sont attribuées sur évaluation sociale pour les besoins de première nécessité (aides alimentaires d'urgence, aides vie courante, loyers, énergie).

Plus de 2 200 aides ont été attribuées en 2020.

En 2021 s'ajoutera une aide exceptionnelle aux étudiants. Ce dispositif temporaire mis en place en décembre 2020 vise à soutenir les étudiants vivant en logement autonome pour le paiement de leurs charges, dans un contexte économique où nombre d'entre eux sont privés d'activité rémunérée. Cette aide atteint un montant de 200 € par étudiant.

Le fonds d'intervention pour le Mont-Mesly a permis d'accorder une aide aux ménages relogés dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier pour leurs dépenses d'installation.

Le service des prestations sociales, a par ailleurs été fortement mobilisé dans un contexte de précarisation de certains ménages pour accompagner les familles et orienter les usagers pour accéder à leurs droits.

En 2021, le CCAS poursuivra également le pilotage d'un dispositif partenarial de prévention des expulsions locatives. La convention avec l'association l'APSI a de plus été renouvelée, permettant des mesures d'accompagnements sociaux liés au logement.

➤ **Le secteur de la petite enfance**

Le secteur Petite Enfance du CCAS propose des modes d'accueil aux enfants âgés de

3 mois à 3 ans et gère, à ce titre, 721 places d'accueil en crèches collectives, mini-crèches, multi-accueils et multi-accueil familial. Ce secteur a été fortement mobilisé dans le cadre de la crise, notamment pour garantir l'accueil des enfants de personnels soignants.

Il conduit par ailleurs des actions pour soutenir les modes de garde individuels au travers l'accueil et l'accompagnement des personnes agréées gardant des enfants à leur domicile au sein de deux Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Les haltes garderies ont été transformées au 1^{er} janvier 2020 en multi-accueils permettant ainsi de maintenir des plages d'accueil occasionnel et de développer en parallèle des contrats d'accueil régulier à temps partiel de 2 ou 3 jours pour répondre aux besoins spécifiques de certaines familles (en insertion professionnelle, création d'entreprise, travail à temps partiel...).

Le CCAS accorde également des subventions de fonctionnement à hauteur de 191 690 € aux crèches associatives les « P'tits choux » et l'Association Franco-Allemande pour l'Animation et la Communication (AFAAC) qui proposent 60 places d'accueil.

➤ **Les prestations d'aide, de soutien à domicile, de logement et d'animation en faveur des personnes âgées**

En 2021, les interventions en faveur des personnes âgées, principalement axées sur des actions de soutien et de soins à domicile, seront poursuivies et renforcées, comme l'expérience de la crise sanitaire en démontre la nécessité.

En 2020, la politique publique en matière de solidarité envers les plus âgés a permis à 199 personnes de bénéficier de l'allocation mensuelle municipale représentant près de 80% du SMIC pour une seule personne et 125% pour un couple.

En 2020, une attention particulière a été portée aux prestations de maintien à domicile dans le contexte épidémique. Elles ont été élargies durant les périodes de confinement par des prestations supplémentaires d'aide aux courses, de retrait de médicaments, d'argent. Le service de livraison de repas à domicile a également fortement augmenté durant ces périodes. Des prestations de soins à domicile assurées par des infirmières et aides-soignantes ont également été apportées par le service de soins infirmiers à domicile. Les protocoles d'intervention ont été adaptés afin de protéger les bénéficiaires de ces interventions à domicile. Les personnes inscrites au fichier des personnes vulnérables ont reçu des appels réguliers durant les périodes de confinement. Des accompagnements ont été proposés à la sortie du confinement pour aider les personnes inquiètes de retourner à l'extérieur. L'année 2021 verra la poursuite du projet de structuration d'un pôle maintien à domicile, offrant une porte d'entrée unique pour les bénéficiaires et favorisant la coordination des interventions.

➤ **Les interventions en faveur des personnes handicapées**

Le CCAS développe une politique d'intégration des personnes handicapées particulièrement active : des crédits d'aide sont prévus pour l'achat de matériel spécifique ou pour aider les enfants à partir en vacances dans des accueils de la Ville ou des accueils spécialisés.

Il met aussi en œuvre les moyens nécessaires (et notamment en personnel) à l'accueil des enfants handicapés dans les structures de la petite enfance et le secteur aide à domicile soutient également des personnes handicapées dans leur vie au quotidien. Ces efforts, notamment pour intégrer les enfants porteurs de handicap aux accueils de loisirs et aux temps périscolaires, ont été salués en 2017 par l'attribution d'un sésame AMIF de « l'accessibilité positive » dans la catégorie « Accès à la cité » à l'occasion du Salon des maires d'Île-de-France.

L'année 2021 verra le renouvellement de la Commission d'Intégration des Personnes

Handicapées. Elle bénéficie d'une enveloppe de 55 000 € pour financer des travaux d'accessibilité.

La ville poursuivra de consolider son action au travers du rôle croissant du point d'information handicap, mis en place en 2017. Le point information handicap s'est réorienté en 2020 sur des entretiens individuels en visioconférence pour s'adapter à la situation sanitaire et a mis en place durant le premier confinement des appels téléphoniques réguliers auprès de certaines personnes fragilisées.

Un système de transcription simultanée orale et visuelle a été installé en 2020 dans les principaux points d'accueil de la Ville et du CCAS afin d'améliorer l'accueil des personnes présentant une déficience auditive.

A ces différentes interventions s'ajoutent également les travaux d'accessibilité réalisés par la commune notamment dans les équipements publics et les mises en conformité des arrêts de bus et feux tricolores.

5.3.2 L'éducation (26 214 093 € en 2021 dont 22 210 200 € de dépenses de personnel contre 25 312 788 € en 2020)

Le budget consacré à l'éducation, qui s'élève en 2021 à 4 003 893 € hors masse salariale, permet à la Ville de maintenir une ambition élevée en faveur des jeunes cristoliens.

Signe fort de son volontarisme en la matière, notre collectivité poursuivra en 2021 une politique affirmée en faveur de la modernisation de l'école, l'ouverture à des activités de qualité pour tous les enfants, notamment l'usage du numérique, et de soutien au monde scolaire.

Pour mener en 2021 les actions prévues dans le cadre de cette politique publique, la direction de l'éducation dispose d'un budget d'intervention de 2 313 971 € hors masse salariale qui comprend principalement :

➤ Les crédits nécessaires au fonctionnement des écoles publiques

Il s'agit principalement des inscriptions suivantes :

- l'attribution de crédits pédagogiques aux écoles publiques à hauteur de 376 000 € sous forme de dotations par élève afin de financer notamment l'achat de fournitures scolaires, 40 000 € pour permettre la location de cars pour des sorties pédagogiques et 19 800 € pour l'achat de livres ;
- l'organisation de classes de découvertes pour les élèves de CM1 et CM1-CM2 à hauteur de 230 000 € et 40 000 € pour le transport des élèves sur les lieux des classes vertes et de neige. Toutes les classes de découvertes ont été jusqu'en juin 2021 ont été reportées, en raison de la pandémie ;
- la politique de soutien aux activités éducatives au travers du financement d'actions pendant le temps scolaire et la pause méridienne à hauteur de 80 000 €;
- les crédits liés à la lutte contre la pandémie à hauteur de 110 000 €, comprenant la désinfection des locaux et l'achat de petits équipements ;
- l'inscription de crédits à hauteur de 31 200 € dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE) pour le fonctionnement des « Cafés des parents », la mise en place de suivis individuels et d'une permanence d'accès aux droits pour les familles suivies dans ce cadre (convention avec l'association Nouvelles Voies).

➤ Les dépenses liées à la cité éducative :

En 2020, la phase opérationnelle de la cité éducative du Mont-Mesly s'est déployée. Ainsi 234 531 € ont été engagés en 2020. Pour 2021, 153 000 € sont inscrits.

➤ **Les contributions obligatoires aux écoles privées**

Sous contrat d'association, les écoles privées Ozar Hatorah et De Maillé reçoivent, conformément à la réglementation, sous forme de dotation par élève une contribution à hauteur de 706 400 €.

➤ **Le soutien aux associations et établissements à vocation éducative**

La Ville apporte son soutien aux associations et établissements qui s'impliquent dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation.

Pour ce faire, elle attribue pour 2021 :

- des subventions de fonctionnement à des associations pour 22 000 € ;
- des subventions aux coopératives des écoles publiques pour l'achat de prestations et de petits matériels et d'outillages divers à hauteur de 46 471 € ;
- des subventions aux collèges et lycées publics cristoliens pour l'organisation de leurs séjours éducatifs à hauteur de 8 446 €.

Enfin, les dépenses de personnel consacrées à cette politique publique s'élèvent à 22 210 200 €.

5.3.3 La jeunesse

**(9 988 060 € en 2021 dont 9 145 900 € en dépenses de personnel
contre 9 976 800 € en 2020)**

Si les actions de la municipalité en direction des jeunes ont été perturbées par les confinements, les démarches d'accompagnement ont été poursuivies tout au long de la crise sanitaire. Des dispositifs spécifiques ont été mis en place, afin notamment de répondre aux conséquences sociales de la pandémie. Ainsi, le dispositif « Antirouille » et les actions « hors les murs » ont bénéficié à près de 1 500 jeunes. Par ailleurs, 2 000 jeunes ont bénéficié de sorties ludiques à l'extérieur de Créteil et 3 000 jeunes ont bénéficié de sorties ludiques sur Créteil et son territoire. Cette année encore, les actions d'animation jeunesse et les séjours proposés s'adapteront aux contraintes. L'opération Antirouille sera renouvelée.

Pour mener à bien l'ambition municipale vers les plus jeunes, la politique jeunesse dispose pour 2021 d'un budget qui s'élève à 749 120 €, hors masse salariale. Le déploiement de cette politique publique repose sur trois volets :

➤ **Le secteur « enfance-loisirs »**

Ce secteur dispose d'un budget de 558 260 €. Il organise :

- Les prestations accueils de loisirs et accueils périscolaires pour les enfants de 3 à 17 ans dans ses différentes structures : 19 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), 9 activités dans les gymnases sur le temps périscolaire et 6 durant les vacances scolaires, 25 accueils périscolaires maternels et élémentaires ;
- Les séjours de vacances seront ouverts à 160 enfants et jeunes cristoliens.

➤ **Les animations et les projets jeunesse**

Ce secteur dispose d'un budget de 114 250 € et coordonne et organise l'ensemble des dispositifs mis en œuvre en faveur des jeunes au travers notamment :

- des animations et projets jeunes (20 200 €) dans le cadre des dispositifs Passeport jeunes 8-15 ans, la carte « Avanta'Jeune » 16-20 ans, le chéquier découverte 8-15 ans, le chéquier « sorties à la carte », des stages socioculturels et des animations proposée au Club de Loisirs pour Adolescents et Préadolescents « CLAP » (11 300 €) ;

- du dispositif d'aide aux projets individuels de jeunes de 16 à 20 ans (13 400 €) qui souhaitent préparer les formations de brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), de brevet de surveillant de baignade (BSB) et de brevet de sécurité routière (BSR) ;
- de la gestion du Bureau Information Jeunesse (BIJ) pour 13 600 €. L'activité 2020 du BIJ a été fortement impactée par la situation sanitaire (confinement, protocole sanitaire entravant la mise en place de projets associant d'autres services, partenaires, ...). Néanmoins, les activités d'accompagnement des jeunes vers l'emploi, la découverte des métiers, la santé, ..., sous forme d'ateliers associant les partenaires, continue de se structurer. Certaines opérations transversales telles que les actions de prévention (prévention routière, cyber-harcèlement, ...) sont intégralement portées par le BIJ. En 2021, le BIJ organisera, sous réserve des conditions sanitaires, 2 événements majeurs, s'inscrivant dans les projets de mandature et répondant aux problématiques particulièrement prégnantes d'emploi des jeunes et d'orientation : le Job Day (report de 2020) et le Forum des métiers du numérique.

➤ **Le service commun jeunesse**

Disposant d'un budget pour 2021 de 76 610 €, ce service prend en charge principalement l'achat de prestations, alimentations, diverses fournitures et matériels pour mener les actions transversales de l'ensemble de la direction pour 13 350 € (Macadam, Tournoi 3P...) et l'organisation de mini-séjours pour 63 060 € pour près de 320 enfants et jeunes (4 séjours courts pour les ALSH maternels, 5 séjours courts des ALSH élémentaires, 40 jeunes pour les séjours courts du Pôle Jeunesse).

Enfin, les dépenses de personnels consacrées à cette politique publique s'élèvent pour 2021 à 9 145 900 €. Dans une logique de sécurisation des parcours professionnels des agents communaux, la masse salariale de la direction de la jeunesse intègre en 2021 notamment la stagiairisation de 10 vacataires.

5.3.4 Le sport

(11 225 084 € en 2021 dont 5 046 300 € de dépenses de personnel et 4 722 594 € de subventions aux associations contre 11 534 854 € en 2020)

Le budget dédié à la politique sportive s'élève à 6 178 784 €, hors masse salariale, et se répartit entre trois principaux postes budgétaires :

➤ **Les moyens nécessaires au fonctionnement de la direction**

Pour assurer le fonctionnement des secteurs opérationnels de la direction, elle dispose d'un budget de 97 000 € qui est ventilé principalement entre :

- l'achat de petits équipements et matériels sportifs, l'entretien et la maintenance des équipements sportifs pour 52 500 € ;
- l'acquisition de prestations (initiation sur le temps scolaire à la voile avec l'île de loisirs), de petits équipements et matériels pour l'organisation et l'encadrement des animations sportives sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour 25 500 €, de bourses et prix pour 5 000 €.

En 2021, est inscrite une enveloppe de 4 000 € afin de permettre le remboursement des abonnements au Centre Marie Thérèse Eyquem conformément à la décision prise par le Conseil Municipal du 8 février dernier. En effet, les équipements n'ayant pas été accessibles depuis le mois d'octobre 2020, il est accordé une exonération forfaitaire de trois mois pour l'ensemble des abonnements sous forme d'avoir ou de remboursement.

➤ **Le soutien aux associations à vocation sportive**

Ces associations à vocation sportive, qui participent au développement de la pratique sportive sur le territoire municipal, sont soutenues par la commune à hauteur de 4 722 594 €. Les principales sont l'US Créteil (plus de 9 500 adhérents au travers de 30 associations) et les deux clubs professionnels cristoliens la SEM SL USC Handball et la SAOS US Créteil – Lusitanos Football.

- **La commune contribue également au fonctionnement de l'île de loisirs de Créteil à hauteur de 562 000 €**

Par ailleurs, les dépenses de personnel de la direction des sports s'élèvent à 5 046 300 € dont notamment l'intervention d'une vingtaine d'éducateurs sportifs qui participent à la mise en œuvre du projet sportif en milieu scolaire avec l'organisation de plus 400 heures d'activités physiques et sportives par semaine en faveur des élèves cristoliens.

5.3.5 La culture

(5 814 345 € en 2021 dont 1 561 500 € de dépenses de personnel et 3 211 625 € de subventions aux associations contre 5 578 815 € en 2020)

Disposant d'un budget, pour 2021, de 4 252 845 €, hors masse salariale, pour mener des actions de coopération culturelle, soutenir le tissu associatif et favoriser l'entretien du patrimoine culturel de la commune, les interventions de la direction de la culture se manifestent dans deux principaux domaines :

- **L'action culturelle**

La direction de la culture coordonne et développe des projets en collaboration avec l'ensemble des partenaires culturels et socioculturels de la commune.

Son budget d'intervention s'élève à 279 850 €.

Suite au succès du dispositif « Antirouille » en 2020, et en fonction des contraintes sanitaires, un dispositif estival spécifique sera également mis en place cette année. Pour cela, une enveloppe budgétaire de 147 000 € est prévue en fonctionnement.

La direction de la culture reprend en 2021 la gestion du projet « Vis ta différence », action de sensibilisation au handicap et à la différence mis en œuvre jusqu'à aujourd'hui par le service Jeunesse. Ce projet conservera son objectif initial et sera déployé auprès de nouveau public avec une dimension culturelle.

La mise en œuvre du dipbike s'amplifiera en 2021 dans le cadre de la stratégie numérique de la ville.

Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle pour 21 250 € comprennent les pratiques amateurs (Créteil en Scène, le Temps fort du théâtre amateur et le fonds de soutien à la créativité sous le forme de bourses), les actions en faveur du jeune public en matière d'éducation artistique et culturelle (parcours arts plastiques pour les scolaires). Créteil en scène fêtera ses 10 ans d'existence, l'occasion de valoriser l'évolution des groupes de musique qui ont pu bénéficier de ce soutien.

Au regard des conditions sanitaires en 2020, la galerie n'a pas pu accueillir de public, il est ainsi proposé de renouveler en 2021 l'accueil d'artistes en résidence de création réalisée en 2020 avec toujours une orientation numérique. Les crédits consacrés à l'accueil en résidence d'artiste s'élèvent à 15 000 €.

- **Le soutien apporté aux équipements socio-culturels et aux associations à vocation culturelle**

La commune soutient activement les actions développées par l'ensemble des équipements socioculturels, par le biais de subventions de fonctionnement et de projets à hauteur de 2 401 045 €, et de la mise à disposition de personnel ou de locaux.

La direction de la culture continuera d'accompagner le développement de l'activité de ces structures.

Par ailleurs, vingt-cinq associations à vocation culturelle reçoivent le soutien de la Ville à hauteur de 661 330 € dans des domaines riches et variés tels que la musique, la danse, le théâtre, le cinéma et l'entretien du patrimoine culturel.

Les dépenses de personnel consacrées à cette politique publique s'élèvent à 1 548 000 €.

5.3.6 La prévention et la sécurité (10 649 656 € en 2021 dont 8 245 200 € de dépenses de personnel contre 10 358 055 € en 2020)

Les dépenses de fonctionnement liées à la prévention-sécurité intègrent la poursuite de l'extension de la vidéoprotection et un renouvellement de la maintenance de l'ensemble du parc de caméras existant avec une modernisation du réseau de sécurité des parkings.

Le budget de fonctionnement de la prévention –sécurité intègre également, outre le fonctionnement de l'équipe de garde urbains, les missions traditionnelles de la direction de la Prévention-sécurité qui assure la surveillance d'un nombre croissant de sites et d'activités : près de 200 bâtiments communaux, les sorties d'écoles, le stationnement, la circulation, les marchés forains, les manifestations sportives et culturelles qui se déroulent sur la commune, l'accueil et le filtrage de l'Hôtel de Ville. Elle est aussi en charge de 8 parkings publics, ainsi que de la gestion des objets trouvés et de l'enlèvement des véhicules épaves.

Le budget de fonctionnement lié à la prévention-sécurité, qui s'élève pour 2021 à 193 400 €, comprend ainsi principalement :

- Les dépenses de maintenances diverses pour 110 000 € ;
- le recours aux services de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (A.N.T.A.I.) qui, après conventionnement, assure pour le compte de la collectivité la notification des avis de paiement du forfait post-stationnement ainsi que le recouvrement des produits pour 15 000 €.

Par ailleurs, en 2021, 1 850 000 € sont prévus pour la contribution aux dépenses de la brigade de sapeurs-pompiers.

Enfin, les dépenses de personnel consacrées à la prévention sécurité menée s'élèvent à 8 245 200 €.

5.3.7 La démocratie locale et de proximité (113 360 € en 2021 contre 134 810 € en 2020)

Pour 2021, les dépenses inscrites en faveur de la démocratie locale et de proximité s'élèvent à 113 360 € en 2021 contre 134 810 € en 2020.

Ce budget porte l'ambition de répondre aux objectifs fixés par la municipalité afin d'impulser, de mettre en œuvre et de suivre l'ensemble des actions développées autour des conseils de quartier et des conseils municipaux pour les jeunes cristoliens mais aussi soutenir la participation des habitants dans l'ensemble des projets structurants pour l'avenir de la commune.

Le déploiement de ces démarches s'articule autour de trois volets :

➤ Les assemblées locales

Elles concernent les jeunes cristoliens qui siègent au sein des conseils municipaux des enfants, des adolescents et des jeunes et pour lesquels des crédits à hauteur de 24 760 € sont inscrits en 2021.

Ces crédits permettront d'assurer le fonctionnement de ces instances ainsi que l'intervention de prestataires extérieurs dans le cadre des différents projets portés par les conseils et les manifestations qui en découlent ainsi que l'accompagnement nécessaire des jeunes conseillers.

➤ Les conseils de quartier

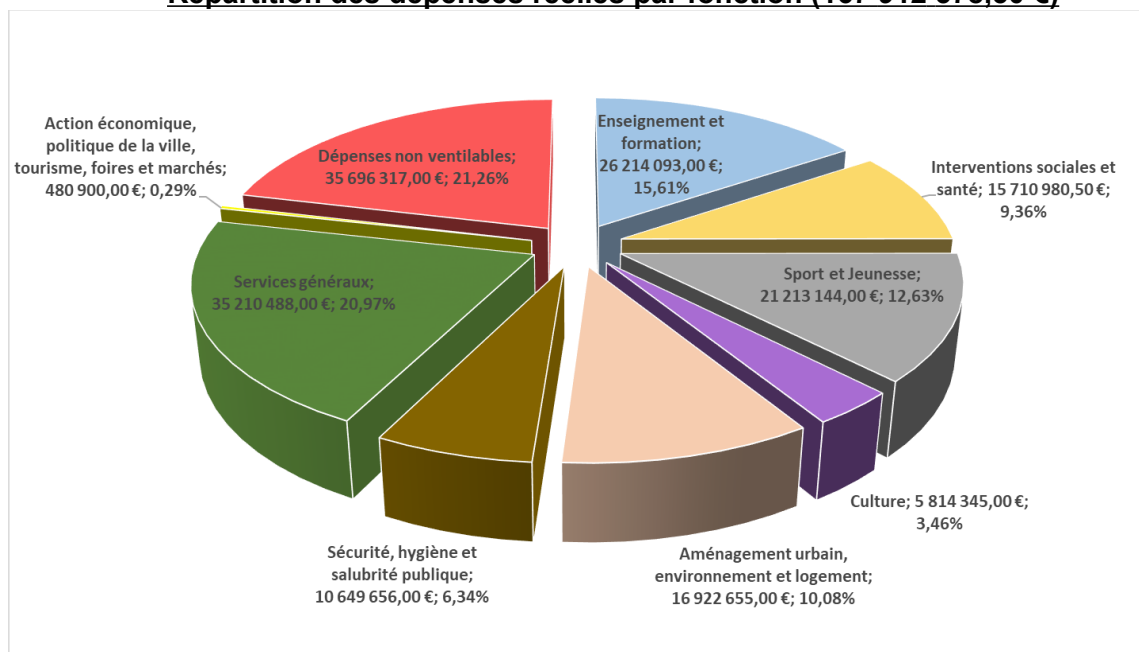
Les conseils de quartiers, renouvelés en 2021, disposent d'un budget de fonctionnement dont le montant global s'élève à 65 000 €. Une somme de 4 000 € est attribuée forfaitairement à chaque conseil de quartier et de 5 000 € à chaque secteur et ce afin d'appuyer la réalisation de réunions, de projets, d'actions et d'animations. Une charte actualisée a été adoptée au conseil municipal du 8 février dernier.

➤ Les actions de démocratie participative

Ces actions sont mises en place dans le cadre de la réforme des conseils de quartiers menée en 2015 et se voient attribuer un budget de 23 600 € afin de permettre l'accompagnement de la gouvernance nouvelle des conseils de quartiers en proposant aux délégués élus et habitants et aux conseillers de quartiers des formations, des temps de sensibilisations aux outils numériques et collaboratifs.

Pour 2021, plusieurs formats d'interventions en faveur d'une démocratie participative active seront consolidés.

Répartition des dépenses réelles par fonction (167 912 578,50 €)



5 - Les recettes de fonctionnement et l'équilibre

Les recettes de l'exercice 2021 s'élèvent à 180 121 567,82 € contre 175 724 790,12 € en 2020.

Elles se composent de recettes réelles, de l'excédent de fonctionnement reporté et des recettes d'ordre :

- les recettes réelles qui s'élèvent à 171 469 806 € en 2021 contre 168 902 996 € en 2020, sont en hausse de 1,52 %.
- la reprise de l'excédent de fonctionnement en 2021 s'élève à 7 851 761,82 € contre 6 021 794,12 € en 2020 ;
- les recettes d'ordre s'élèvent à 800 000 € en 2021 comme en 2020.

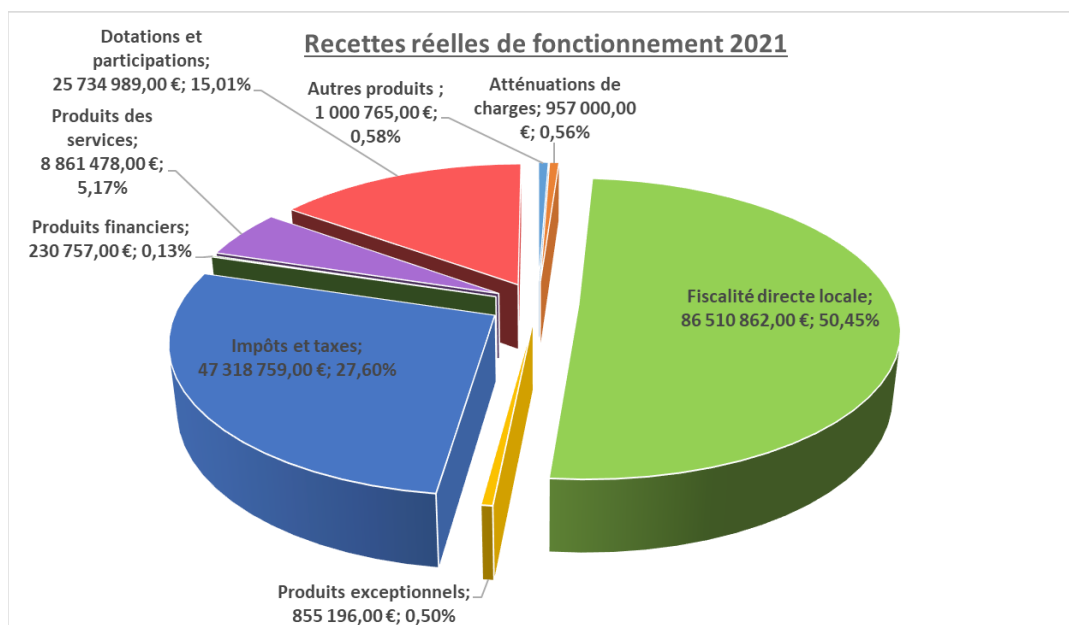
	BP 2020	BP 2021	Variation
Produits des services	7 733 725,00 €	8 861 478,00 €	14,58%
Fiscalité directe locale (effet réforme TH 2021)	83 125 424,00 €	86 510 862,00 €	4,07%
Impôts et taxes	46 340 759,00 €	47 318 759,00 €	2,11%
Dotations et participations (effet réforme TH 2021)	26 999 721,00 €	25 734 989,00 €	-4,68%
Autres produits	1 166 040,00 €	1 000 765,00 €	-14,17%
Produits financiers	251 527,00 €	230 757,00 €	-8,26%
Produits exceptionnels	2 365 800,00 €	855 196,00 €	-63,85%
Atténuations de charges	920 000,00 €	957 000,00 €	4,02%
Total recettes réelles	168 902 996,00 €	171 469 806,00 €	1,52%
Recettes d'ordre	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00%
Total recettes d'ordre	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00%
Excédent de fonctionnement reporté	6 021 794,12 €	7 851 761,82 €	ns
TOTAL	175 724 790,12 €	180 121 567,82 €	2,50%

L'augmentation des produits des services est liée principalement aux redevances pour les prestations scolaires et périscolaires. En 2020, les écoles ayant été fermées pendant le confinement, les produits issus de la participation des familles aux frais de restauration scolaire ont été inscrits à hauteur de 1 550 000 € (pour un réalisé de 1 581 432,29 €). En 2021, les produits sont inscrits à hauteur de 2 500 000 €.

L'évolution des recettes fiscales se trouve significativement impactée cette année par un double effet. D'une part, l'application de la réforme de la taxe d'habitation provoque une substitution de la part anciennement perçue au titre de la taxe d'habitation par une compensation fiscale destinée à couvrir l'absence de taxe d'habitation pour les recettes communales. Cette réforme, qui se traduit également par la perception, pour la première année, de la part départementale de taxe foncière, fait également apparaître dans le socle de bases perçues par la commune un certain nombre d'exonérations anciennement appliquées aux bases départementales. C'est notamment le cas de l'exonération des bases de taxe foncière au titre des constructions nouvelles (2 ans). D'autre part, les dispositions de la loi de finances 2021 liées aux conséquences de la crise sanitaire se traduisent par la substitution de la part des bases de taxe foncière relevant des locaux industriels en compensation. Ces éléments rendent difficilement comparables les recettes fiscales perçues entre 2020 et 2021.

Comme en 2020, pour faire face au premier confinement, le conseil municipal du 8 février 2021 a voté des exonérations de loyers et charges conduisant notamment à une baisse des inscriptions des autres produits de -14,17%. Le conseil municipal a également voté des exonérations des droits d'occupation temporaire du domaine public et des minorations pour les tarifs et redevances communaux pour la période du deuxième confinement limitant l'évolution des produits des services.

Répartition des recettes réelles par nature (171 469 806 €)



5.4 Les produits des services et du domaine (8 861 478 € en 2021 contre 7 733 725 € en 2020)

En 2020, les produits des services et du domaine ont été fortement impactés par la crise sanitaire, notamment liée à la fermeture des écoles, des structures périscolaires et des équipements sportifs ainsi que les mesures de pouvoir d'achat en faveur des familles. Les inscriptions du BP 2021 sont fondées sur des prévisions de recettes plus proches des recettes réalisées sur l'exercice 2019.

Ces recettes proviennent des différentes prestations facturées par la commune à ses usagers et ses partenaires. Elles sont constituées principalement :

- des produits issus de la participation des familles aux frais de restauration scolaire et aux séjours de classes découvertes en fonction de leur quotient familial (1 670 000 € en 2020 et 2 805 000 € en 2019)2 510 000 €
- du remboursement des personnels communaux mis à disposition à Créteil-Habitat-SEMIC pour 260 000 € et à Grand Paris Sud Est Avenir pour 1 712 257 €..... 1 972 257 €
- des produits issus de la participation des familles à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), à l'accueil périscolaires et aux centres de vacances (1 510 700 € en 2020)..... 1 446 200 €
- des produits issus de la facturation des prestations du service parcs et jardins (665 000 € en 2020).....850 000 €
- des produits issus de la fourniture de repas aux personnels municipaux au sein des restaurants administratifs.....200 000 €
- des produits issus de la gestion des parkings municipaux et des places de stationnement.....270 000 €
- des produits issus de l'occupation des équipements à vocation sportive tels que les salles de sports et les gymnases (174 000 € en 2020), en baisse du fait de la fermeture du Centre Marie Thérèse Eyquem pour

cause de pandémie.....107 000 €

- du remboursement des frais de prises de carburant et de réparation des véhicules, des frais d'affranchissement, des abonnements téléphonique, du remboursement des maques fournis par la commune, des charges locatives de ses locaux par le CCAS.....196 956 €
- de la redevance d'occupation du domaine public versée par la société People & Baby dans le cadre de la gestion, en délégation de service public, de la crèche des Abeilles.....124 000 €

5.5 Les recettes de la fiscalité indirecte (47 318 759,00 € en 2021 contre 46 340 759,00 € en 2020)

Les recettes de la fiscalité indirecte sont les suivantes :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation estimée à 3 300 000 € contre 2 200 000 € au BP 2020. Contrairement aux prévisions des analystes sur lesquelles le budget 2020 était fondé, l'impact de la crise sanitaire sur les droits de mutations a été limité, comme en témoigne le montant touché par la commune en 2020 qui s'élève à 3 384 468,23 € ;
- la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 1 000 000 € (990 000 € en 2020) ;
- la taxe locale sur la publicité extérieure pour 350 000 € (361 000 € en 2020) ;
- la taxe de séjour pour 200 000 € (l'ouverture de deux nouveaux hôtels à la Pointe du Lac permettrait de compenser partiellement les diminutions de recettes liées aux conséquences des mesures sanitaires sur le tourisme);
- les droits de voirie pour 75 000 € (70 000 € en 2020) ; L'ensemble des bénéficiaires d'autorisations temporaires d'occupation du domaine public ayant été privés de la jouissance de l'espace public pendant la durée du confinement, le conseil municipal du 8 février a voté une exonération forfaitaire exceptionnelle de deux mois pour le 2nd confinement. En 2020, une exonération avait déjà été accordée pour le 1^{er} confinement.
- la taxe sur les pylônes électriques pour 35 000 € contre 34 000 € en 2020.

Les autres recettes de la fiscalité indirecte sont :

- l'Attribution de Compensation Métropolitaine (ACM) versée par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 37 291 759 en 2020. Cette ACM, qui est figée afin d'assurer la neutralité budgétaire par rapport aux équilibres financiers antérieurs à la création de la Métropole, est composée de deux parts :
 - *l'attribution de compensation* historiquement versée par Plaine Centrale, à hauteur de 22 805 007 € qui correspond à la différence entre les recettes (principalement l'ancien produit de taxe professionnelle) et les charges transférées depuis la création de l'ex-communauté en 2001 minoré de 11 143 € au titre des charges transférées à la Métropole du Grand Paris suite au transfert des compétences Environnement, Développement économique et Aménagement d'intérêt Métropolitain.
 - *la dotation de compensation de la part salaire*, recette historique de la CA Plaine centrale, perçue désormais par la Métropole à hauteur de 14 497 895 € et reversée à Grand Paris Sud Est Avenir via la commune et sa dotation individuelle au Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).
- du Fonds de solidarité de la région Île de France (FSRIF) estimé pour 2021 à 5 067 000 € contre 5 320 000 € au BP 2020 et 5 067 197 € notifié en 2020.

5.6 Les dotations et participations (25 734 989 € en 2021 contre 26 999 721 € en 2020)

5.6.1 La dotation forfaitaire (10 980 000 € en 2021 contre 11 000 307 € en 2020)

Contrairement au discours gouvernemental, la dotation forfaitaire de la commune subira cette année encore une nouvelle baisse, compte tenu de la ponction visant à financer la croissance des dotations de péréquation verticale. Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation de la population recensée au titre de 2021 qui s'établit à 92 737 habitants, contre 91 120 en 2020.

Aussi, la dotation forfaitaire estimée pour 2021 s'élève à un montant de 10 980 000 € contre 11 000 307 €.

5.6.2 Les dotations de péréquation verticale (8 401 000 € en 2021 contre 8 023 561 € en 2020)

➤ La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale estimée pour 2021 s'élève à un montant de 6 715 000 € contre un réalisé de 6 470 392 € en 2020 (montant notifié).

➤ La dotation nationale de péréquation

La dotation nationale de péréquation (DNP), qui a remplacé le Fonds national de péréquation en 2004, est l'un des mécanismes de péréquation verticale versée par l'Etat. Le montant estimé pour cette dotation pour 2021 pour la commune s'élève à 1 686 000 € contre un réalisé de 1 553 169 € en 2020.

5.6.3 Les autres participations ou dotations (6 353 989 € en 2021 contre 7 975 853 € en 2020)

Les autres participations ou dotations sont en baisse par rapport à 2021, du fait notamment de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation. Ainsi, la compensation de l'État au titre des exonérations de taxes d'habitation notifiée en 2020 par les services de l'État à hauteur de 2 988 761 € est désormais intégrée dans le produit des impôts directs.

Cette baisse est partiellement compensée par la hausse de la compensation de taxe sur le foncier bâti liée à la réforme des impôts de production.

Elles comprennent, notamment :

- le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF qui bénéficiera d'une inscription pour 2021 de 2 372 036 € dont notamment 1 691 920 € pour le volet enfance, 543 075 € au titre de la jeunesse, 137 041 € au titre de la culture, du sport et de la formation. Ce contrat a vocation, dès 2022, à s'éteindre au profit d'un nouveau dispositif de la CAF, la Convention territoriale globale, dont les modalités et garanties de financement ne sont pas connues à ce jour ;
- la compensation de l'État au titre des exonérations de taxes foncières, notifiée par les services de l'Etat à hauteur de 1 581 765 € en 2021 contre 303 297 € en 2020 (effet des mesures de la loi de finances pour 2021 en faveur de la relocalisation des activités industrielles) ; L'augmentation est liée à la compensation de la perte de base liée à la diminution de 50% des valeurs locatives des bases de foncier bâti des établissements industriels ;
- la prestation de service ordinaire (PSO) versée par la CAF estimée à 1 002 305 € ;
- la subvention pour la cité éducative versée par de la direction départementale de la cohésion sociale du Val-de-Marne pour 185 000 € ;
- le versement du FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'entretien des

- bâtiments publics et des voiries éligibles réalisées au titre de 2020, pour 155 000 € ;
- la dotation de l'Etat pour les titres sécurisés est estimée à 77 810 € ;
- une participation de l'ARS pour prendre en charge une partie des dépenses relatives au Centre de Vaccination de 50 000 €.

5.7 Les recettes réelles diverses (3 043 718 € en 2021 contre 4 703 367 € en 2020)

Appartiennent à ces recettes les produits de gestion courante (produits des locations, revenus des immeubles, redevances des concessionnaires) pour 1 000 765 €, les atténuations des charges (rabais, ristournes, remboursements de charges et rémunérations) pour 957 000 €, les produits financiers (recettes liées à un contrat de SWAP) pour 230 757 € et 855 196 € de produits exceptionnels, dont 500 000 € en boni de liquidation repris par anticipation sur la ZAC des Sarrazins et une recette d'assurance pour un montant de 254 196 €.

La prévision budgétaire en ce qui concerne les loyers intègre les exonérations décidées par le conseil municipal le 8 février dernier.

5.8 Les recettes d'ordre (800 000 € en 2021 contre 800 000 € en 2020)

Les recettes d'ordre de fonctionnement comprennent une inscription budgétaire de 200 000 € relative à la valorisation des travaux effectués en régie et une inscription de 600 000 € relative au dispositif de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipements.

5.9 La reprise anticipée de l'excédent de fonctionnement 2020 (7 851 761,82 € en 2021)

L'exécution du budget de fonctionnement 2020 fait ressortir un excédent de clôture de 11 771 859,00 €.

Après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement et des reports, le résultat de fonctionnement restant à affecter s'élève à 7 851 761,82 €.

Cette reprise anticipée de 7 851 761,82 € en recettes de fonctionnement dans le cadre du budget primitif est effectuée au vu du compte de gestion 2020 et de la fiche de résultat validés par le comptable public.

Cette affectation sera soumise à l'approbation du conseil municipal à l'issue du vote du compte administratif 2020 lors d'un prochain conseil municipal.

5.10 La fiscalité directe (86 510 862 € en 2021 contre 83 125 424 € en 2020)

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021 a des conséquences à la fois sur le calcul du produit de fiscalité directe que percevra la commune mais également sur la politique d'exonération de foncier bâti concernant les nouvelles constructions.

5.10.1 Produit 2021

L'application de la réforme de la taxe d'habitation se traduit pour notre commune par un transfert de la part de la taxe foncière départementale. Dès 2021, le taux de TFB voté par la

commune agrègera donc l'ancien taux communal (27,54%) et l'ancien taux départemental (13,75%), soit un taux de base de 41,29%. Le produit de foncier bâti départemental transféré étant inférieur au produit de TH communal supprimé et afin de garantir une neutralité, la ville bénéficiera d'une compensation par le biais d'un coefficient correcteur de 1.346721. Ce coefficient correcteur est déterminé par les services de l'Etat en 2021, il sera fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de foncier bâti de la commune. Appliqué aux bases de taxe foncière perçues par la commune, il est destiné à compenser l'absence de dynamique de taxe d'habitation (pour mémoire, +1,9% en moyenne sur les 5 dernières années).

La notification par les services de l'État des bases prévisionnelles 2021 fait apparaître une légère contraction des bases de taxe foncière (hors effet mesure spécifique concernant les locaux industriels), en diminution de -0,14%. À ce stade, la Direction départementale des finances publiques, qui fait état de difficultés pour fiabiliser les montants notifiés, n'est pas en mesure de fournir d'explications plus approfondies sur les écarts constatés et raisons de cette évolution. En première analyse, il apparaît que peuvent toutefois être mentionnés les effets suivants :

- Une dynamique physique des bases de taxe foncière sur les locaux d'habitation limitée à +0,15%, ainsi qu'une revalorisation forfaitaire limitée cette année à + 0,2% ;
- Une diminution des bases de taxe foncière concernant les locaux professionnels (constatée également dans plusieurs autres communes du département) dont les causes restent à expertiser en lien avec la Direction départementale des finances publiques ;
- Un retour à imposition sur les bases de taxe foncière anciennement départementales, précédemment exonérées au titre des constructions nouvelles (fin de l'exonération de deux ans).

Il convient de noter que la suppression de la TH impactera facialement le taux d'évolution des produits fiscaux de la commune en 2021 du fait des mécanismes de compensation. La compensation par le biais du coefficient correcteur sera ainsi imputée directement en Impôts et taxes et non plus en dotations et participations.

Au regard des impacts de la crise sanitaire sur les équilibres budgétaires de la collectivité et de la nécessité de préserver nos capacités d'autofinancement et d'investissement, le BP 2021 intègre des prévisions de recettes fiscales incluant une évolution de 1% du taux de taxe foncière, portant ainsi le taux sur les nouvelles bases de foncier bâti à 41,7%.

	Produit fiscal 2021 (en €)
Taxe Habitation sur les résidences secondaires	1 382 889
Taxe Foncier Bâti	85 032 924
Taxe Foncier Non Bâti	95 049
TOTAL	86 510 862

5.10.2 Impacts de la réforme de la taxe d'habitation sur les exonérations de foncier bâti pour les constructions neuves

La réforme de la TH vient également impacter le régime d'exonérations appliqué par la commune aux bases de TF relatives aux constructions nouvelles. En effet, les bases de TF départementales étant exonérées à 100% pendant une durée de 2 ans et les bases communales n'étant pas exonérées, la conjonction de la part anciennement départementale

et anciennement communale de TF implique une harmonisation de ce régime d'exonération. L'Etat encadre la faculté d'exonération des nouvelles bases de TF à l'issue de la réforme de la TH en fixant un plancher d'exonération à 40%.

Afin de limiter l'impact de cette mesure imposée par l'Etat sur les recettes fiscales liées au bases de constructions nouvelles, il vous est proposé de délibérer en choisissant le pourcentage d'exonération à 40%.

Il vous est, par conséquent, proposé :

- d'adopter le budget primitif principal pour l'exercice 2021 ;
- de fixer à 40% l'exonération de foncier bâti sur les constructions nouvelles à usage d'habitations ;
- de fixer le taux d'imposition des taxes sur les ménages pour l'année 2021 de la manière suivante :
 - Taxe sur le foncier bâti : 41,70 % ;
 - Taxe sur le foncier non bâti : 51,35 %.
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 29,36 %
- de fixer l'enveloppe d'emprunt que Monsieur le Maire est autorisé à réaliser, en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à 13 200 000 € ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre communal d'action sociale à hauteur de 13 214 211 € pour 2021;
- d'attribuer une subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil de 50 000 € ;
- d'attribuer une subvention d'équipement à La Brigade des sapeurs-pompiers de Créteil de Créteil de 50 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher tous types de subventions pour le financement des opérations prévues au budget ;
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 à hauteur de 7 851 761,82 € à la section de fonctionnement.